



Syndicat National **FORCE OUVRIÈRE** des Personnels de Préfecture

FAETON
OUF C'EST REPORTÉ !!!!!
FO PREFECTURES A ÉTÉ ENTENDU



Avant un point presse et l'information faite aux auto-écoles le 30 novembre, le Secrétaire Général du Ministère de l'Intérieur a reçu cet après-midi les organisations syndicales.

Il a reconnu ne pas être en mesure de démarrer l'application FAETON.

Afin de répondre à la directive européenne, un permis de conduire sécurisé trois volets sera délivré aux usagers dès le 21 janvier 2013, via le FNPC.

L'Etat Français répondra ainsi à cette date à deux obligations européennes : la délivrance des nouvelles catégories de permis, la limitation de la validité à 15 ans.

L'Etat Français ne répondra pas à la troisième exigence : la délivrance d'un titre format carte.

Il a donc annoncé le démarrage de FAETON : le 16 SEPTEMBRE 2013

**Une circulaire va être adressée dès la semaine prochaine aux Préfets.
Il leur sera demandé de ne pas modifier les équipes en place. Ils pourront par ailleurs
disposer de moyens supplémentaires (Titre II et hors titre II).**

En ce qui concerne l'ergonomie, la société SOPRA, actuellement en charge de la maintenance de l'application nationale actuelle (FNPC), doit livrer une version opérationnelle qui permettra d'enregistrer les nouvelles catégories de permis (AM, A2, C1).

Les nouveaux permis trois volets sont en cours d'impression à l'imprimerie nationale et seront livrés prochainement dans les préfectures (nous n'avons pas de date).

Deux vagues de formation vont être organisées pour l'adaptation à cette version transitoire:

- première vague : les 268 correspondants FAETON entre le 13 et le 20 décembre 2012.
- deuxième vague : la formation des agents sur site par les correspondants FAETON entre le 7 et 19 janvier 2013.

Les agents déjà formés bénéficieront d'une pique de rappel.

FO PREFECTURES reconnaît que le report est une sage décision. Il en va de la crédibilité du Ministère. Le Ministère sera-t-il plus crédible le 21 janvier ?

FO PREFECTURES a toujours alerté sur le risque d'un SIV bis.

En ce qui concerne les personnels, **FO PREFECTURES** a demandé si des effectifs supplémentaires sont prévus en préfectures. A défaut **FO PREFECTURES** a déjà exigé le paiement des heures supplémentaires.

FO PREFECTURES reste vigilant quant à l'affectation de vacataires, voire de stagiaires non rémunérés.

Nous avons demandé que la formation soit faite sur site y compris pour nos collègues de DDI. L'administration a évoqué le e-learning !!! tout en maintenant la continuité de service !!!

FO PREFECTURES continue à suivre le dossier ...

Pour FO PREFECTURES étaient présentes, Christine MAROT, Marie-Line MISTRETTA, Anne KAMP, et les camarades inspecteurs des permis de conduire du SNICA FO.

29 novembre 2012

